

FRANCE

Règlement du concours « DriveGuard»

Le présent Règlement s'applique aux Participants du Concours « DriveGuard». Pour vous inscrire au Concours, rendez-vous sur la page <http://driveguard-summer.bridgestone.fr>

§ 1 – Définitions

- 1.1. Concours : le Concours « DriveGuard» tel que décrit à l'article 3.
- 1.2. Période du Concours : la période s'étendant de la Date d'ouverture à la Date de clôture, au cours de laquelle un Participant peut prendre part au Concours.
 - 1.2.1. Date d'ouverture : la date à partir de laquelle un Participant peut prendre part au Concours, soit le 3 novembre 2016.
 - 1.2.2. Date de clôture : la date de clôture pour la réception des participations au Concours, soit le 2 décembre 2016.
- 1.3. Participant : toute personne qui prend part au Concours et remplit les conditions pour ce faire conformément à l'article 2 du Règlement.
- 1.4. Prix : un chèque-voyage d'une valeur totale de 3 000 euros par chèque.
- 1.5. Société Organisatrice : l'organisateur du Concours est Bridgestone Europe SA, ayant son siège social à Kleine Kloosterstraat 10, 1932 Zaventem (Belgique), et possédant le numéro d'entreprise 0441.192.820.
- 1.6. Règlement : le présent règlement applicable au concours annoncé par la Société Organisatrice sur le site <http://driveguard-summer.bridgestone.fr>.
- 1.7. Gagnant : le Participant qui remporte le Prix conformément aux dispositions de l'article 3.1.
- 1.8. Accompagnant : la personne qui accompagnera les gagnants pendant le séjour, chaque vainqueur peut désigner une personne qui l'accompagnera.

§ 2 – Conditions d'admission

2.1 Le Concours est ouvert aux résidents de France qui répondent aux critères suivants :

- Être âgé de 18 ans ou plus au moment de l'inscription
- Être en possession d'une carte d'identité européenne ou d'un passeport valable

- 2.2. Le Concours n'est pas accessible aux employés (ou à la famille immédiate des employés) de la Société Organisatrice ou de toute société affiliée à la Société Organisatrice, ni à toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation du Concours ou dans le Prix (ou sa fourniture).
- 2.3. Seules les participations de personnes en pleine possession de leurs capacités personnelles seront acceptées ; les autres participations, y compris les participations d'agents, de groupes organisés ou les participations automatiquement générées par ordinateur ne seront pas acceptées. Pour prendre part au Concours, le Participant doit se rendre sur le site <http://driveguard-summer.bridgestone.fr>.
- 2.4. La participation s'effectue uniquement en ligne sur la page <http://driveguard-summer.bridgestone.fr> ne peut être envoyée par la poste.
- 2.5. La participation au Concours est gratuite. Elle ne nécessite donc pas d'effectuer un achat et n'implique pas d'autres frais de la part du Participant en sus des coûts déjà supportés, comme sa connexion Internet.
- 2.6. En choisissant de participer au Concours, le Participant en accepte le Règlement.
- 2.7. Le Règlement, la politique de confidentialité et la politique en matière de cookies peuvent être consultés à l'adresse <http://driveguard-summer.bridgestone.fr>.
- 2.8. Lorsqu'ils s'inscrivent pour participer au Concours, les Participants peuvent choisir de recevoir du matériel de marketing de la Société Organisatrice. Si le Participant accepte de recevoir ce matériel, il consent à l'ajout de ses coordonnées dans la liste de diffusion de la Société Organisatrice et à recevoir des lettres d'information par e-mail de la part de la Société Organisatrice. Les Participants peuvent se désinscrire de la liste de diffusion à tout moment en suivant les instructions simples pour « Se désabonner » présentes sur les communications.
- 2.9. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure les Participants qui utilisent des noms ou adresses incomplets ou faux, ainsi que ceux qui abusent du Règlement, le manipulent, le contournent ou tentent de le manipuler ou de le contourner, ou se rendent coupables de tout type de fraude.
- 2.10. Les Participants peuvent uniquement prendre part au Concours pendant la Période du concours et de la manière décrite dans le présent Règlement.
- 2.11 Les Participants ne sont autorisés à prendre part au Concours qu'une seule fois.
- 2.12 Le Concours consiste à répondre à une question. Les Participants devront également répondre à la question subsidiaire.

§ 3 – Gagnant

- 3.1. Les Gagnants remporteront chacun un chèque-voyage d'une valeur totale de 3 000 euros par chèque.
- 3.2. Les six gagnants seront sélectionnés parmi les Participants inscrits au concours Bridgestone « DriveGuard ». Les Gagnants seront les participants qui auront donné la réponse la plus proche de la bonne réponse à la question subsidiaire.
- 3.3. Le tirage au sort pour sélectionner le Gagnant aura lieu le 5 décembre 2016.
- 3.5. Les Gagnants seront contactés par e-mail au plus tard le 7 décembre 2016.
- 3.6. Si un Gagnant ne réclame pas son Prix dans les 5 jours suivant la date d'envoi de l'e-mail de notification, en répondant à l'e-mail de notification en mentionnant les données demandées, la Société Organisatrice se réserve le droit de sélectionner un nouveau Gagnant pour le prix, conformément à la procédure décrite aux articles 3.1. et 3.2.

Informations demandées :

- Adresse postale complète
- Nom complet et âge des deux personnes qui participeront à l'événement
- Numéro de téléphone
- Ville de départ souhaitée

§ 4 – Exclusion de responsabilité

- 4.1 La Société Organisatrice, ses employés, ses parties contractantes et tout autre tiers impliqué ne pourront en aucun cas, sauf négligence intentionnelle ou grave entraînant des préjudices corporels ou un décès ou manquement aux obligations contractuelles essentielles de la Société Organisatrice, être tenus responsables d'un quelconque dommage résultant du Prix (de sa mise à disposition et/ou de son utilisation) ou de la participation au Concours.
- 4.2 La Société Organisatrice, ses employés, ses parties contractantes et tout autre tiers impliqué ne pourront être tenus responsables d'aucune perte ni d'aucun retard d'inscription des Participants résultant d'événements indépendants de la volonté de la Société Organisatrice, tels que des dysfonctionnements du logiciel, du terminal des Participants, de leur réseau, de leur connexion Internet, etc.
- 4.3 La Société Organisatrice ne fournit aucune garantie en ce qui concerne les Prix mis à disposition et se décharge de toute responsabilité à cet égard (hormis en cas de négligence intentionnelle ou grave). La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue responsable d'un quelconque défaut relatif aux Prix, notamment de retard de mise à disposition ou de réception des Prix par rapport à ce qui a été annoncé, ou si le Prix (de remplacement) est différent du Prix initialement proposé.
- 4.4 Certaines juridictions ne permettent pas d'exclusion ou de limitation de responsabilité dans certaines ou toutes les situations ou conditions susmentionnées. Dans ces juridictions, la responsabilité de la Société Organisatrice sera limitée dans toute la

mesure permise par la loi.

- 4.5 Tous les impôts devant être payés aux termes de la législation locale ou autre du Participant sur la totalité ou une partie de la valeur du prix seront à la charge du Participant et ne pourront en aucun cas être réclamés à la Société Organisatrice.

§ 5 – Respect de la vie privée

Toutes les données personnelles obtenues par la Société Organisatrice dans le cadre du Concours seront traitées comme étant strictement confidentielles et entièrement conformes à la politique de confidentialité (www.bridgestone.eu/corporate/privacy-policy) et aux lois sur le respect de la vie privée applicables. La législation belge mettant en œuvre la Directive européenne 95/46/CE désigne Bridgestone Europe NV/SA comme étant le responsable du traitement. Les informations fournies par les Participants seront utilisées à des fins d'administration et de gestion du Concours. En acceptant le Règlement, les Participants acceptent ces conditions d'utilisation de leurs informations et reconnaissent avoir lu et accepter la politique de confidentialité de la Société Organisatrice.

§ 6 - Réclamations

- 6.1 Pour toute réclamation, question et/ou remarque, vous pouvez contacter le service client de la Société Organisatrice :

- par téléphone : 0032(0)2 714 6700 (REMARQUE : des frais de communication internationale peuvent s'appliquer)
- par e-mail : bseu.feedback@bridgestone.eu

- 6.2 En cas de litige relatif à l'organisation du Concours et au Concours de manière plus générale, la décision de la Société Organisatrice sera irrévocable et exécutoire, et ne pourra donner lieu à aucune négociation.

§ 7 - Divers

- 7.1 La Société Organisatrice se réserve le droit (i) de modifier ou de repousser le Concours et la Date de clôture sans préavis si les circonstances l'exigent ; (ii) de modifier le Règlement à sa discrétion pour tout motif, et (iii) d'annuler le Concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent.

- 7.2 Tous les formulaires d'inscription deviendront la propriété de la Société Organisatrice à compter de leur soumission, y compris tout droit de propriété intellectuelle y afférent. Les Participants renoncent de manière irrévocable et sans condition à tout droit moral et autre droit sur leur inscription et déclarent y être habilités conformément au présent Règlement.

- 7.3 Toute question ou tout sujet non couvert par le présent Règlement sera soumis à l'interprétation exclusive de la Société Organisatrice.

- 7.4 Si un tribunal ou toute autre autorité compétente juge l'une quelconque des dispositions du Règlement (ou une partie seulement) invalide, illégale ou inapplicable, ladite disposition ou partie de disposition devra être ignorée, dans la mesure requise,

et la validité et l'applicabilité des autres dispositions ou parties de dispositions du Règlement n'en seront pas affectées.

7.5 Le présent Règlement est régi par le droit belge.

Tout litige relatif au Concours ou au présent Règlement sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux belges, uniquement après une première tentative de la Société Organisatrice et du Participant de trouver un règlement à l'amiable.